

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

Arrondissement
de Lyon

Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LES-LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20190523-DCM-201905-03-
Date de télétransmission : 07/06/2019
Date de réception préfecture : 07/06/2019

Nombre de membres

Séance du 23 mai 2019

Compte-rendu affiché le 29 mai 2019

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

qui ont pris part à la
délibération **34**

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Thibaut ASTIER

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général
des Services

OBJET

3

**Rapport sur le prix
et la qualité du service public
de prévention et gestion
des déchets ménagers**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,
GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON,
BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU,
LOCTIN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI
(pouvoir à Mme ASTRE jusqu'au rapport n° 3), ASTRE,
RODRIGUEZ, VILLARET, ASTIER, ISAAC-SIBILLE (à partir du
rapport n° 2), CAMINALE, VALENTINO, LATHUILIÈRE,
PONTVIANNE, VERDIER, REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. NOUHËN (pouvoir à
M. MOMIN), GRÉLARD (pouvoir à M. BAVOZET), ALLES
(pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), COATIVY, TULOUP
(pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), PERNOLLET (pouvoir à
M. CAUCHE).

Monsieur BAVOZET, Adjointe au Maire, rappelle que la direction des Déchets de la Métropole édite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers. Il vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi de la performance et des résultats du service.

Ce rapport, portant sur l'année 2017 est disponible par voie numérique sur « grand lyon métropole / ressources documentaires / propreté / rapports annuels » ou sur le lien : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/proprete/rapports/20181221_gl_proprete-rapportannuel_2017.pdf

Il est donc demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur le rapport 2017 de la Métropole de Lyon, sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers.

Le conseil municipal,

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport annuel 2017 de la Métropole de Lyon,
sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI